FISCALITÉ

Fiscalité des sociétés agricoles à l'IR : déclarer, arbitrer et transmettre

Les sociétés agricoles restées à l'impôt sur le revenu cumulent deux logiques : le droit rural qui organise la société et la fiscalité des bénéfices agricoles qui impose chaque associé. Stocks vivants aides investissements lourds et revenus irréguliers rendent le résultat difficile à piloter. L'entrée d'un nouvel associé ou le passage à l'impôt sur les sociétés ajoute une difficulté supplémentaire. Deux jours soit 14 heures pour maîtriser les régimes d'imposition applicables construire un résultat agricole fiable répartir correctement le bénéfice entre associés et anticiper les opérations exceptionnelles. Les exemples portent sur des exploitations en GAEC en EARL et en SCEA.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
2 jours — 14 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 2 060 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Experts-comptables et collaborateurs de cabinets agricoles conseillers d'entreprise des chambres et des centres de gestion juristes ruraux et responsables administratifs d'exploitations.

PRÉREQUIS
Pratiquer la comptabilité agricole ou la fiscalité des entreprises individuelles.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier le régime d'imposition applicable selon la forme sociale et l'activité exercée
- Déterminer le bénéfice agricole en tenant compte des stocks et des immobilisations
- Traiter les aides les subventions et les mécanismes d'étalement du résultat
- Répartir le résultat entre les associés et articuler rémunération et cotisations sociales
- Traiter les plus-values professionnelles réalisées par la société ou par l'associé
- Anticiper les conséquences d'un passage à l'impôt sur les sociétés ou d'une cession de parts

03 Programme détaillé

M1 Formes sociétaires agricoles et régimes d'imposition

- Savoir qui est imposé et sur quoi
- GAEC EARL SCEA et sociétés civiles d'exploitation
- Translucidité fiscale et imposition au nom des associés
- Régime micro agricole et régime réel simplifié ou normal
- Conséquences du franchissement des seuils de régime
- Obligations déclaratives de la société et de chaque associé
- Cas pratique : Détermination du régime applicable à trois exploitations de tailles et de statuts différents.

M2 Détermination du résultat agricole

- Construire un bénéfice défendable
- Évaluation des stocks et traitement des animaux et des récoltes
- Immobilisations amortissements et biens à usage mixte
- Aides subventions et indemnités perçues par l'exploitation
- Mécanismes d'étalement et de lissage du résultat agricole
- Charges déductibles spécifiques et justificatifs attendus
- Atelier : Établissement du résultat agricole d'un exercice à partir de la balance et de l'inventaire de fin de campagne.

M3 Associés rémunérations et protection sociale

- Partager le résultat sans erreur
- Répartition du bénéfice selon les parts et les apports en industrie
- Rémunération des associés exploitants et traitement fiscal
- Assiette des cotisations sociales agricoles et articulation avec le résultat
- Statut du conjoint et des membres de la famille participant à l'exploitation
- Entraide mise à disposition de matériel et prestations entre exploitations
- Mise en situation : Répartition du résultat d'un GAEC entre trois associés dont l'un est entré en cours d'exercice.

M4 Opérations exceptionnelles et transmission

- Les moments à haut risque
- Plus-values professionnelles et régimes d'exonération applicables aux exploitants
- Cession de parts sociales et sort des comptes courants
- Apport d'une exploitation individuelle à une société agricole
- Passage volontaire ou subi à l'impôt sur les sociétés
- Installation transmission familiale et sortie progressive d'un associé
- À retenir : Le passage à l'impôt sur les sociétés est une décision presque irréversible dont le coût immédiat doit être chiffré avant d'être retenu.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 2 060 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr